# CHÈQUES ÉNERGIE Explications



Contre la hausse des prix, l'État agit : le chèque énergie.

En complément du chèque énergie "classique", des chèques énergie exceptionnels sont prévus pour les ménages qui en ont le plus besoin.



## LE CHÈQUE NE NÉCESSITANT AUCUNE DÉMARCHE DE VOTRE PART :

### Chèque énergie « classique »



Montant:

entre 48 et 277€ selon les revenus et la composition familiale



Envoi automatique aux bénéficiaires au printemps 2023

# **LES CHÈQUES NÉCESSITANT UNE DÉMARCHE DE VOTRE PART :**

# Chèque exceptionnel « opération fioul »



Montant:

**100 ou 200€** selon les revenus et la composition familiale



Demande à effectuer\*
avant le 31 mars 2023 sur
chequeboisfioul.asp-public.fr

\* ou envoi automatique pour les bénéficiaires du chèque énergie 2022

#### Chèque exceptionnel « opération bois »



Montant:

**50, 100 ou 200€** selon les revenus et le type de combustible bois



Demande à effectuer entre le 27 décembre et le 30 avril 2023 sur *chequeboisfioul.asp-public.fr* 

Plus d'informations sur :





N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe France services à Blaye pour vous accompagner dans votre démarche en ligne!





